

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2006 - Convocation du 16/11/2006
Compte rendu affiché le : 01/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	26

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; Mlle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Tarifs 2007 - Droits de place Foires et Marchés

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- **ADOpte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :**

MARCHE FORAIN du VENDREDI

- ◇ Abonnés, le ml pour l'année 27,50 €
- ◇ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture 1,50 €
- ◇ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre)..... 19,00 €
non abonnés (par marché)..... 2,45 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ◇ Les cirques paieront 0,46 € par m2/jour de fête.
- ◇ Le minimum de perception des manèges et forains sera :
22,50 € par jour de fête pour les petits métiers,
34,50 € par jour de fête pour les salles de jeux,
54,30 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
1,09 € par ml et par jour de fête,
0,62 € les autres jours.
- ◇ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,09 € par jour de stationnement.
- ◇ Consommation eau (1 m3), la journée 2,45 €
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,25 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- ◇ Forfait journalier : 6,00 €
- ◇ Raccordement électrique/trimestre : 19,00 €

CAMION - MAGASIN

- ◇ Vente au déballage - Forfait journalier : 35,00 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1^{er} MAI

- ◇ Les abonnés régleront par ml 5,50 €
- ◇ Les non abonnés régleront par ml 10,50 €
- ◇ Débride par ml 33,80 €
- ◇ Raccordement électrique, la journée 6,50 €
- ◇ Consommation eau (1 m³), la journée 2,45 €
- ◇ Manèges et forains : la perception sera de :
 - 31,00 € par jour de fête pour les petits métiers
 - 45,00 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 72,80 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,35 € par ml et par jour de fête,
 - 0,62 € les autres jours.
- ◇ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,25 € par véhicule et par jour,
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,45 € par ml et par jour de fête.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 novembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 18/12/2006
Publication ou affichage du 19/12/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*

